8 rue des Fosses Rouges
85180 Le Château d'Olonne
www.campingfossesrougessablesdolonnevendee.com
02 51 95 17 95
N° Siret 353 716 491 00025
RCS La Roche sur Yon B 353 716 491

CONTRAT DE RESERVATION

Nom et Prénom.....

Adresse : .....

.....

……...

Nombre de personnes de 18 ans et plus :

Nombre d'enfants entre 7 et 17 ans inclus :

Nombre d'enfants de moins de 7 ans (y compris les bébés) **:**

Nature de l'abri : ❑**Caravane simple essieu** ❑ **Tente** ❑**Campingcar** ❑**Fourgon aménagé homologué**

Electricité (10 Ampères) **OUI** ❑ **NON** ❑

Automobile si oui, nombre :…. immatriculation :……..

Chien **OUI** ❑ si oui, nombre : **NON** ❑

Assurance annulation : **OUI** ❑ **NON** ❑

(conditions consultables sur internet : forfait de 15€ pour des séjour inférieur à 500 euros et 3 % du séjour pour des séjours de plus de 500€)

Tel : …… Email :

RESERVATION DU .....AU 2027

(à partir de 14 heures) ***(à 12 heures)***

RESERVATION :

La **réservation** n'est **définitive qu'après** le **versement des arrhes,** s'élevant à **100 EUROS** (80 € à titre d'arrhes déduits de la facture et 20 € de frais de réservation) **ou la totalité pour les séjours de moins de 5 jours**, à adresser dans les 10 jours + **l'assurance annulation.** Le solde de votre séjour devra être réglé 4 semaines avant le jour de votre arrivée par chèque, chèques vacances, virement (IBAN FR76 1444 5004 0008 0066 1047 344 BIC CEPAFRPP444) ou CB sur internet sauf si vous annulez avant par lettre recommandé avec AR. Au-delà de ces 4 semaines la totalité du séjour sera due. Vous avez aussi la possibilité de versements mensuels.

REMBOURSEMENT :

Les arrhes et le séjour ne pourront pas être remboursés quelque soit la raison sauf si vous avez pris une assurance annulation et que la raison d'annulation remplisse les conditions d'annulation.

ARRIVEE TARDIVE :

Les dates de réservation devront être rigoureusement respectées ; en cas d'impossibilité, en informer le bureau du camp (☎ 02.51.95.17.95). Sans nouvelle de votre part **24 h après le jour prévu** de votre arrivée, le gérant du camp disposera de l'emplacement et des montants versés. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison sauf si cela est pris en charge par l'assurance annulation.

Fait à , le

(Signature)

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	prénom	date de naissance
……..	……	…….
……..	……	…….
……..	……	…….
……..	……	…….
……..	……	…….
……..	……	…….